



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 18 avril 2016, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 399-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 21^e JOUR D'AVRIL 2016.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 27 avril 2016)